

Chaumont-Gistoux et ses écoles

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous avez un enfant scolarisé dans une de nos écoles ou vous envisagez de l'y inscrire ; ce document vous permettra de découvrir ce que la commune de Chaumont-Gistoux offre à ses écoles, d'avoir un aperçu des frais possibles en lien avec cette scolarisation et des services communaux avec lesquels vous serez peut-être en contact.

Notre commune compte 5 écoles, toutes communales. Chacune a son projet d'établissement et ses lignes d'actions spécifiques.

1. Les différents services communaux et leurs sphères d'action en relation avec les écoles

- **Le service enseignement**

Contact : enseignement@chaumont-gistoux.be ou 010 68 72 13

Ce service engage, au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les enseignants, les puéricultrices et les assistant(e)s en aide aux classes maternelles et gère leur carrière.

Il a aussi mission de recruter, sur fonds communaux,

- des enseignants de néerlandais pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e primaire (dès la 3^e maternelle pour les écoles de Gistoux et de Bonlez),
- un(e) maître de musique pour les élèves de maternelle,
- un(e) bibliothécaire pour la gestion des bibliothèques des écoles et animation pédagogique.

Ce service établit aussi des accords de collaboration avec les logopèdes (communales ou indépendantes) qui travaillent au sein des écoles et en collaboration avec celles-ci.

Il établit et introduit les marchés publics pour les repas et les transports scolaires en collaboration avec le service comptabilité.

Il organise en collaboration avec d'autres services les journées thématiques (créativité, diversité organisée et gérée par le service ATL et journée sportive) qui regroupent chaque année les élèves de toutes les classes de 2^e, 4^e et 6^e primaire de la commune.

Ce service est également un soutien pédagogique. Il collabore à la mise en place de formations pour les différentes écoles et soutient les écoles dans la mise en place des plans de pilotage.

Les secrétaires des 5 directions dépendent aussi de ce service.

- **Le service Accueil Temps Libre (ATL)**

Contact : 010 68 72 12 ou atl@chaumont-gistoux.be

L'équipe de l'ATL travaille en collaboration avec les directions et le service enseignement.

Ce service gère l'accueil et l'encadrement des élèves en dehors des temps scolaires entre 7 h et 19h tous les jours d'ouverture des écoles.

Les accueillants proposent aux enfants des activités variées en fonction de leurs âges, des infrastructures et du nombre de présents (pour garantir cette variété d'activités, le mercredi après-midi, les enfants de Bonlez, Chaumont et Gistoux sont regroupés à l'école de Gistoux.)

Il organise le recrutement et la formation des accueillants extrascolaires.

Il gère la collaboration avec les opérateurs extrascolaires qui proposent des activités aux élèves en dehors des temps scolaires et propose le goûter ATL au sein de chaque école.

Il propose des plaines de vacances en juillet et août ainsi qu'aux congés d'automne, de Carnaval et de printemps. Ces plaines se déroulent au sein des établissements scolaires.

Il propose et gère l'école des devoirs (Bulle de savants); à raison de 3 sessions hebdomadaires les lundis, mardis ou jeudis de 15h30 à 17h45.

La séance sera divisée en 3 temps :

1. Le temps de l'accueil et du goûter
2. Le temps du soutien scolaire et des devoirs
3. Le temps du projet pédagogique autour de notre thématique annuelle et des activités créatives, des animations et des jeux connexes

Il est important pour le bon déroulement des activités et la dynamique du groupe que les parents reprennent leurs enfants à 17h45 et pas avant, sauf exception bien entendu.

ENSEMBLE, nous essayerons de faire de cette année scolaire une année haute en couleur et riche de sens placée, au sein de notre école des devoirs, autour d'activités valorisant les métiers de la terre, du circuit-court et de l'artisanat.

Pour tous renseignements, merci de contacter le 010/68 72 12 ou par mail atl@chaumont-gistoux.be.

Le service ATL sera également votre service de contact en cas de questions concernant la navigation sur APschool et ses diverses fonctionnalités. N'hésitez pas à prendre contact avec le service ATL au 010/68.72.12 ou par mail atl@chaumont-gistoux.be

A noter que pour des questions liées à la facturation, merci de contacter directement le service facturation de la commune au 010/23.38.23 ou facturation@chaumont-gistoux.be

- **Le service facturation**

Contact : 010/23 38 23 ou facturation@chaumont-gistoux.be

Par rapport aux écoles, ce service centralise les informations financières transmises par les équipes éducatives et gère la facturation et le suivi comptable.

Il est le contact pour les problèmes et questions en lien avec les factures via l'application APschool (voir point 3 - Les modalités d'inscription).

Jusqu'ici, il établissait, en collaboration avec les écoles, un décompte périodique (facture mensuelle) détaillé des frais dus (montant, objet, caractère obligatoire ou facultatif, modalités, échelonnements possibles et éventuelles facilités de paiement). **La facturation se fera, à partir du 1^{er} septembre 2020, via le module de prépaiement d'APschool. Ce sont les parents désormais qui chargeront le portefeuille électronique de leur enfant avec un montant certain permettant de couvrir les frais liés à la scolarité de l'enfant. Il est donc important d'alimenter ce portefeuille électronique dès la rentrée afin de pouvoir couvrir les frais scolaires (natation, excursion, visite, etc) et éventuellement les frais dits « à la carte » à**

savoir les potages, les repas chauds, les goûters sains proposés par l'ATL ainsi que le service d'accueil ExtraScolaire (avant et après les cours).

Les rappels afin le cas échéant, d'alimenter ce portefeuille se font mensuellement de manière automatisée par la plateforme APschool en elle-même. A tous moments, les parents auront accès à tous les détails et mouvements financiers liés au compte de leur(s) enfant(s).

Vous trouverez joint à ce mail trois documents :

1. **APschool 2.0.** = un 1^{er} fichier succinct présentant brièvement les 3 nouveautés de la plateforme APschool
2. **APschool Mobile** = pour les parents qui préféreront utiliser APschool sur leur smartphone ou tablette
→ un second expliquant les fonctionnalités de l'application mobile APschool
3. **APschool site internet** = pour les parents qui préféreront utiliser APschool sur leur ordinateur
→ un troisième fichier expliquant les fonctionnalités du site internet APschool

- **Les services travaux**

Contact : 010 68 72 36 - atelier@chaumont-gistoux.be et environnement : 010 68 06 91

Ces services gèrent les bâtiments communaux. Ils contribuent à entretenir (travaux, entretien des abords et nettoyage) les écoles.

Ils organisent aussi les transports des élèves pour les activités sportives ou extrascolaires avec les bus communaux.

2. Les coûts en lien avec les écoles

2.1. Les frais obligatoires (ou frais scolaires)

- Les activités culturelles et/ ou sportives
 - Le choix de ces activités dépend des écoles (des projets pédagogiques, des thèmes travaillés, ...)
 - Les montants maximaux sont de 85 € par année scolaire et par enfant né avant 2017 et de 45€ par année scolaire et par enfant né en 2017 ou après 2017 (Ce montant sera indexé chaque année)
 - Quand les opérateurs ou transporteurs appliquent le principe du forfait, les coûts sont facturés aux parents même en cas d'absence de leur enfant qu'il soit ou non sous certificat médical.
- Les séjours avec nuitée(s)
 - Le choix de ces séjours et des tranches d'âges concernées varie selon les écoles
 - *La participation est obligatoire en primaire*
 - Le montant maximal est de 850 € par enfant de primaire pour l'ensemble de sa scolarité maternelle et primaire.
Pour les enfants de maternelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles fixe un plafond, indexé chaque année, de 100 € maximum pour la durée totale de la scolarité maternelle.
 - Si les opérateurs ou transporteurs appliquent le principe du forfait, les coûts sont facturés aux parents même en cas d'absence de leur enfant qu'il soit ou non sous certificat médical.

- Les parents ont la possibilité d’opter pour un échelonnement des coûts.
- **Les frais de piscine - Uniquement** pour les écoles de Corroy et de Dion
 - Les frais de cette activité sont calculés au prix coûtant couvrant uniquement l’accès à la piscine et les déplacements y afférents.
 - La commune prend en charge les cours donnés aux enfants par des moniteurs spécialisés ainsi qu’une partie des frais de transport.
 - Chaque séance est facturée 2,5 € par enfant.
 - Ce montant ne sera pas facturé aux parents en cas d’absence de l’enfant lorsque cette absence est couverte par un certificat de maladie fourni par le médecin.

2.2. Les frais extrascolaires

- L’accueil extrascolaire

La commune de Chaumont-Gistoux organise l’accueil des élèves tous les jours d’école et ce de 7h à 19h. Elle offre la gratuité de l’encadrement des temps de midi par les accueillants.

Nos élèves bénéficient aussi d’une demi-heure de gratuité de l’accueil extrascolaire avant le début des cours et après la fin des cours.

Enfin, l’accueil est gratuit pour les 3^e, 4^e, ... enfants d’une même fratrie (y compris recomposée).

L’accueil extrascolaire est facturé au prix de 1,25 €¹ par enfant et par heure entamée.

- △ **Les parents doivent avertir quand ils quittent l’accueil extrascolaire en fin de journée afin que leur(s) enfant(s) ne soi(en)t pas comptabilisé(s) comme étant présent(s) jusqu’en fin de journée. Pour ce faire, il est demandé au parent de se rendre auprès d’un(e) accueillant(e) extrascolaire, de signifier le départ de l’enfant et de scanner le badge de l’enfant avec la tablette ce qui arrêtera automatiquement le compteur du temps d’accueil extrascolaire.**

A noter qu’en cas de départ sans passer auprès de l’accueillant(e), le temps d’accueil sera automatiquement facturé jusqu’à 19h sans possibilité de correction.

Pour information si votre enfant venait à égarer son badge, merci d’en informer directement l’école qui en affectera un nouveau et vous facturera via votre portefeuille électronique APschool la somme de 2,50€.

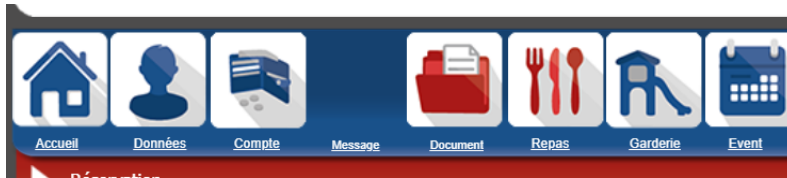
- Les repas chauds ou potages

Des repas chauds et des potages sont distribués au sein des différentes écoles de la commune. Cette distribution est assurée par une société extérieure TCO.

TCO vise une cuisine responsable et savoureuse pour les collectivités. La conception de menus sains, équilibrés et durables est réalisée par une équipe de diététiciennes spécialisées.

¹ Tarif applicable jusqu’au 31/12/2020

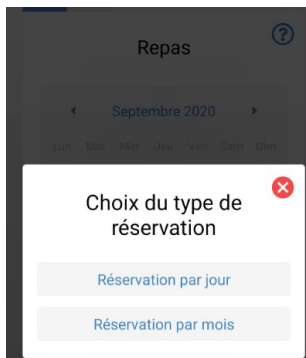
L'inscription au potage ou au repas chaud se fait sur base mensuelle via la plateforme APSchool, onglet « repas ».



Vous aurez accès au menu du mois en cliquant sur le bouton suivant :

Télécharger le menu du mois

Il vous sera demandé au parent de sélectionner les jours souhaités dans la semaine et ce avant le 18 du mois précédent à minuit² (option rapide permettant de cocher le mois en entier en un clic si vous optez pour un mois de repas complet)



Les repas chauds démarrent le lundi 7 septembre 2020 (pour autant que les normes sanitaires n'évoluent pas d'ici la rentrée).

A noter que chaque mois, vous serez avertis par mail qu'un nouvel événement « repas chauds » est disponible sur APSchool afin d'y inscrire votre enfant. Vous recevrez également cette information sur l'application dans la partie « Messages ».

Tarifs par jour³

	Enfants de maternelle	Enfants de primaire (1 ^{re} et 2 ^e)	Enfants de primaire (3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e)
Uniquement le potage	0.50 €	0.50 €	0.50 €
Repas complet (potage, plat+dessert)	3.15 €	3.50 €	3.55 €

² A l'exception du mois de septembre, mois pour lequel la date d'échéance est précisée par la direction selon l'accord avec le fournisseur et l'organisation générale de la rentrée.

³ Les tarifs proposés ci-dessus sont ceux de l'année scolaire précédente et pourront être revus en fonction de l'attribution du prochain marché public.

- Les goûters ATL

Le service ATL propose aux enfants qui restent à l'accueil extrascolaire un goûter sain et équilibré composé d'un féculent, d'un fruit ou légume de saison et d'un produit laitier.

Les propositions de menus sont co-crées avec une diététicienne de l'ONE et avec nos accueillant(e)s.

Les modalités et heures de distribution de ces goûters varient selon les écoles et leur infrastructure.

Le goûter dure 30 min.

- Ecole de Bonlez Maternelles 15h35 Primaire -16h05
- Ecole de Dion 15h50
- Ecole de Gistoux 15h40
- Ecole de Chaumont 15h50
- Ecole de Corroy 15h50

Il n'est pas possible que les équipes accueillantes proposent le goûter ATL en dehors des heures prévues ni qu'elles préparent des goûters à emporter.

A noter que **si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité extrascolaire, il ne sera pas possible de l'inscrire simultanément au goûter ATL car les horaires se chevauchent.**

L'inscription au goûter ATL se fait au trimestre ; c'est-à-dire qu'il est demandé au parent de sélectionner les jours souhaités dans la semaine et que cette sélection voudra pour un trimestre complet.

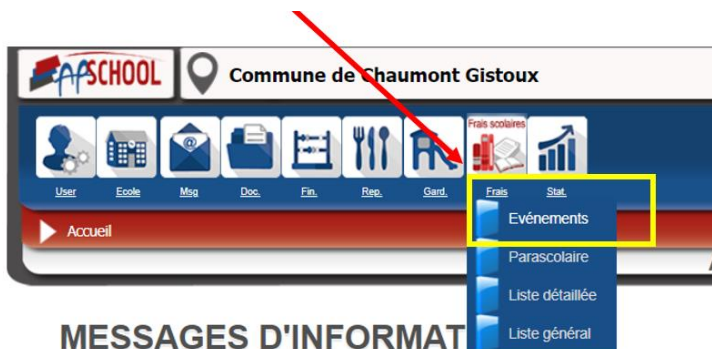
Il faut savoir que tout trimestre entamé = un trimestre payé.

Les goûters seront facturés au tarif suivant (prix **au trimestre**) :

- 1 jour/semaine 6 €
- 2 jours/semaine 12 €
- 3 jours/semaine 18 €
- 4 jours/semaine 24 €

L'inscription se fait, comme mentionné précédemment, **au trimestre** via **APschool/Frais/événements** (**d'ici le 21 septembre 2020 maximum pour le 1^{er} trimestre**) avec possibilité de rétractation par mail auprès du service facturation (facturation@chaumont-gistoux.be).

A noter que tout trimestre entamé = un trimestre payé.



Les goûters ATL seront proposés dès le lundi 5 octobre 2020.

- L'accueil lors des journées de formation

Le service ATL organise un accueil des enfants, uniquement sur inscription préalable, lors des journées de formation des enseignants. Cet accueil pourra, en certaines occasions, être centralisé pour 2 ou 3 écoles au sein d'un même établissement. La présence n'est pas obligatoire et l'encadrement pendant ces journées est facturé forfaitairement 5 € par enfant et 3 € si la journée de formation a lieu un mercredi.

- L'Ecole des devoirs (EDD)

- 3 sessions hebdomadaires les lundis, mardis ou jeudis de 15h30 à 17h45.
- 2€/session

Pour tous renseignements, merci de contacter le 010/68 72 12 ou par mail atl@chaumont-gistoux.be.

2.3. Les frais facultatifs proposés aux enfants nés avant 2017

- Les achats groupés pour les fournitures scolaires des élèves du primaire
- Les abonnements à des revues
- Les frais de participation à des activités facultatives
- Les photos scolaires, ...
- Les frais de suivi en logopédie

2.4. En cas de difficultés ou d'impayés

En cas de difficultés financières, vous êtes invités à prendre directement contact avec les services financiers de la commune (facturation@chaumont-gistoux.be) afin de dégager une solution (échelonnement de paiement, etc.).

Si des impayés sont constatés et qu'aucune démarche n'a été entreprise avec les services financiers afin de dégager une solution, ou que cette solution n'est pas effectivement mise à exécution, les montants dus seront récupérés par toute voie de droit (rappel, mise en demeure, huissier).

La gratuité telle que stipulée dans la circulaire 7644 de la Fédération Wallonie-Bruxelles énonce qu'en cas de chargement insuffisant du compte/portefeuille électronique de votre enfant, cela ne sera pas pénalisant pour l'élève qui pourra malgré tout bénéficier des services réservés et/ou activités scolaires. Un suivi automatique de l'état des paiements sera assuré mensuellement par le système APschool et le service facturation de la commune fera, de son côté, un suivi de manière régulière.

Les modalités d'inscription

- Les activités sportives et culturelles organisées par l'école : Tout enfant inscrit à l'école (en maternelle comme en primaire) est supposé participer à ces activités.

- L'accueil extrascolaire

Il n'est pas nécessaire d'inscrire les enfants mais, surtout quand l'enfant est fort jeune, il est préférable d'avertir des modifications apportées à ses horaires habituels. Merci de prendre contact avec le service ATL au 010 68 72 12 ou par mail à atl@chaumont-gistoux.be.

- Les cours et activités extrascolaires (judo, tennis, danse, échecs, etc)

Le planning des activités extrascolaires de chaque école est communiqué aux parents en début d'année scolaire. Pour toute inscription, les parents intéressés sont invités à prendre contact directement avec l'opérateur.

Comme mentionné supra, si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité extrascolaire, il ne sera pas possible de l'inscrire simultanément au goûter ATL car les horaires se chevauchent.

- Les journées de formation

Le service ATL organise les modalités (date limite d'inscription, personne de contact, ...) qui sont ensuite transmises aux parents par internet et via les cartables de chaque enfant.

- Les repas, potages et goûters sains proposés par le service ATL

La commune utilise l'application APschool pour les commandes de repas, potages et goûters ATL. L'utilisation de cette application est obligatoire⁴. Vous trouverez en annexe un document explicatif concernant l'application APschool. Les inscriptions et modifications doivent être introduites directement sur l'application avant le 18 du mois précédent à minuit⁵ à l'exception du mois de septembre, où la date butoir a été fixée au 1^{er} septembre.

Vous pouvez choisir entre les possibilités des repas chauds, de potages ou de goûters ATL :

- soit pour la semaine complète en l'occurrence 4 jours/semaine (pas le mercredi).
- soit pour un ou plusieurs jours réguliers de la semaine. Exemple : tous les lundis et mardis ou tous les jeudis, etc.

Uniquement pour les goûters ATL, l'inscription se fait, comme mentionné précédemment, **au trimestre** via **APschool/Frais/événements** (**d'ici le 21 septembre 2020**) avec possibilité de rétractation par mail auprès du service facturation (facturation@chaumont-gistoux.be).

A noter que tout trimestre entamé = un trimestre payé.

Les goûters ATL seront proposés à partir du lundi 5 octobre 2020.

⁴ En cas d'impossibilité d'avoir un accès à l'application, vous pouvez vous adresser à l'espace public numérique ou au service facturation (facturation@chaumont-gistoux.be)

⁵ Pour les nouvelles familles arrivant en septembre dans l'école, les inscriptions peuvent se faire début septembre.